



Institut Provincial d'Enseignement de Promotion Sociale de Jemeppe

ORIENTATION ENSEIGNEMENT GENERAL & ECONOMIQUE

Quai des Carmes, 43 - 4101 Jemeppe
Tél. 04 237 94 14-18-19

✉ psseraingg@provincedeliege.be

www.mafuturecole.be



Province
de Liège

Enseignement

Institut Provincial d'Enseignement de Promotion Sociale de Jemeppe

ORIENTATION ENSEIGNEMENT GENERAL & ECONOMIQUE

CESS - HUMANITÉS GÉNÉRALES

PROGRAMME DES COURS (SUR 2 ANS)	
FORMATION GÉNÉRALE	PÉRIODES
ESS - Français 1	120
ESS - Français renforcement en orthographe	40
ESS - Français 2	120
CESS : Mathématiques – Niveau 1	160
CESS : Mathématiques – Niveau 2	160
CESS : Biologie – Physiologie	40
CESS : Biologie - Evolution et écologie	60
CESS : Physique – Niveau 1	60
CESS : Physique – Niveau 2	60
CESS : Chimie – Niveau 1	60
CESS : Chimie – Niveau 2	60
ESS - Société 1	180
ESS - Société 2	180
ESS - Méthodes de travail	60
Langue Anglais - UE 3 - Niveau intermédiaire	120
Langue Anglais - UE 4 - Niveau intermédiaire	120
CESS : Bureautique	80
Epreuve intégrée de la section : CESS – Humanités générales	80/40
TOTAL	1760

PROCÉDURE D'INSCRIPTION

DURÉE DES ÉTUDES

En journée, soit à raison de +/- 8 demi-journées/semaine pendant 2 ans.

TITRE DÉLIVRÉ

Certificat d'enseignement secondaire supérieur - CESS.

CONDITIONS D'ADMISSION

- être âgé de 18 ans minimum ;
- avoir achevé avec fruit l'enseignement secondaire inférieur de plein exercice ou de promotion sociale ou présenter un test d'admission.

DROIT D'INSCRIPTION

Suivant la réglementation en vigueur proportionnel au nombre de périodes de cours suivies.

Sont exemptés :

- les demandeurs d'emploi indemnisés ;
- les personnes invalides inscrites à l'A.W.I.P.H. ;
- les personnes qui bénéficient du revenu minimum d'insertion (CPAS) ;
- les personnes soumises à une obligation imposée par une autorité publique.



PASSEPORT POUR L'EMPLOI

FINALITÉS DE LA FORMATION

Cette formation :

- concourt à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale et culturelle ;
- répond aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

Cette section vise à permettre à l'étudiant de maîtriser les compétences terminales du 3^e degré telles que fixées par les référentiels des humanités générales et technologiques de l'enseignement secondaire de plein exercice approuvés par le Gouvernement de la Communauté française.



CES ACQUIS D'APPRENTISSAGE PERMETTENT À L'ÉTUDIANT D'ACCÉDER À L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR.

EN OUTRE, CETTE SECTION CONTRIBUERA À :

- faire prendre conscience à l'étudiant de ses possibilités et à renforcer la confiance en soi notamment en lui accordant le droit à l'erreur ;
- accéder à des ressources et à sélectionner des informations pertinentes en développant son esprit critique ;
- le sensibiliser à la démarche scientifique ;
- lui faire acquérir de l'autonomie dans la construction de ses savoirs ;
- développer ses capacités à communiquer des idées et des raisonnements ;
- l'inscrire dans une perspective citoyenne en adoptant un comportement responsable ;
- mettre en évidence les apports des diverses cultures dans les sciences.